



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours**

DEC POLE CONCOURS
Réf N°2025-775/DECPOLECONCOURS/CP

Grenoble, le 19 septembre 2025

Affaire suivie par : Cathy Provenzano
Tél : 04 76 74 72 56
Mél : cathy.provenzano@ac-grenoble.fr

Le recteur de l'académie

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

à

Madame et messieurs les IA-DASEN
Mesdames et messieurs les IA-IPR
Mesdames et messieurs les IEN-ASH
Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA
Mesdames et messieurs les directeurs d'EREA
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles publiques
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements
Mesdames et messieurs les directeurs des établissements privés sous contrat
Monsieur le directeur de l'INSPE

Objet : organisation du CAPPEI par la voie de l'examen - Session 2026

Références :

- décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;
- arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive.

J'ai l'honneur de vous faire part des modalités d'organisation de la session 2026 du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de l'examen conformément aux textes réglementaires cités en références.

I- Le dispositif :

Le CAPPEI, commun aux enseignants du premier degré et du second degré, est destiné à attester la qualification des enseignants appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires, les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

► Les enseignants concernés :

L'examen du CAPPEI est ouvert aux enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

II- Déroulement de l'examen :

Le CAPPEI comprend 3 épreuves consécutives :

- Epreuve 1 : séance pédagogique avec un groupe d'élèves d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission.
- Epreuve 2 : entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle, **25 pages maximum annexes incluses** (page de garde non incluse). **Le non-**

respect du nombre de pages peut entraîner l'annulation de la candidature. La présentation de 15 minutes maximum est suivie d'un entretien de 45 minutes.

- **Epreuve 3** : présentation de 10 minutes sur une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange de 20 minutes avec la commission.

Equivalences :

Les enseignants titulaires du CAPA-SH et les enseignants titulaires du 2CA-SH sont réputés être titulaires du CAPPEI.

III- Inscription à l'examen :

Inscriptions du jeudi 16 octobre 2025 12h00 au jeudi 27 novembre 2025 23h59

Enseignants du 1^{er} degré

Les candidats s'inscriront auprès de la DSDEN de leur département.

Le dossier d'inscription sera téléchargé par le candidat sur le site de l'académie de Grenoble, dans la rubrique : RH-Concours-Recrutements-Carières / Concours / Concours enseignants / Certifications-Examens professionnels / CAPPEI session 2025 - 2026.

Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives sera retourné par courrier recommandé au plus tard le jeudi 27 novembre 2025, cachet de la poste faisant foi, à la DSDEN du département d'affectation.

Enseignants du 2nd degré

Les candidats s'inscriront sur l'application CYCLADES. L'application permettra le téléversement des pièces justificatives. La clôture de l'inscription et du dépôt des pièces est fixée au plus tard le 27 novembre 2025 à 23h59.

Le lien vers l'application CYCLADES sera mis en ligne sur le site de l'académie de Grenoble, rubrique : RH-Concours-Recrutements-Carières / Concours / Concours enseignants / Certifications-Examens professionnels / CAPPEI session 2026.

NB : Chaque épreuve est notée sur 20. Une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves est exigée pour l'obtention du CAPPEI. Le candidat, qui a échoué à la précédente session, peut demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 qu'il a obtenues à une épreuve au maximum pendant trois années. A l'issue de cette période, il doit présenter à nouveau cette épreuve.

Pour les enseignants du 1^{er} degré : les candidats indiqueront dans le dossier d'inscription, les notes à conserver et joindront leurs relevés de notes au dossier.

Pour les enseignants du 2^{ème} degré : les candidats téléverseront directement via CYCLADES leurs relevés de notes en précisant sur ceux-ci les notes à conserver.

Pour les enseignants du 1^{er} degré, chaque DSDEN effectuera le contrôle des pièces justificatives et un contrôle de recevabilité des candidatures. A l'issue de cette phase, la DSDEN transmettra à la division des examens et concours, par un envoi groupé, pour le jeudi 4 décembre 2025 au plus tard :

- la liste des candidatures recevables accompagnée des dossiers d'inscription ;
- la liste des candidatures non recevables avec mention du motif de non recevabilité accompagnée des dossiers desdits candidats.

IV- Calendrier :

Les candidats transmettront leur dossier professionnel relatif à l'épreuve 2 conformément au calendrier ci-dessous :

- pour les enseignants du 1^{er} degré : en version électronique au format PDF par mail aux DSDEN de leur département d'inscription ;
- pour les enseignants du 2nd degré : par téléversement sur l'application CYCLADES.

Les DSDEN transmettront les dossiers des enseignants du 1^{er} degré aux membres de jury par voie électronique **au plus tard 15 jours avant les épreuves**.

Procédures de remise du dossier de pratique professionnelle

Enseignants du 1er degré :

- Par mail uniquement :

La page de garde du dossier professionnel est à télécharger sur le site de l'académie de Grenoble, rubrique : **RH-Concours-Recrutements-Carières / Concours / Concours enseignants / Certifications-Examens professionnels / CAPPEI session 2026.**

Le dossier professionnel sera envoyé au format PDF aux adresses électroniques suivantes en **précisant en objet « Dossier CAPPEI/Nom de naissance/Nom marital/Prénom »** :

- ce.dsden07-ash@ac-grenoble.fr
- ce.26i-gesper@ac-grenoble.fr
- ce.dsden38-examenspro@ac-grenoble.fr
- ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr
- ce.dsden74-examenspro@ac-grenoble.fr

Enseignants du 2nd degré :

- Par téléversement via CYCLADES :

La page de garde du dossier professionnel est à télécharger sur le site de l'académie de Grenoble, rubrique : **RH-Concours-Recrutements-Carières / Concours / Concours enseignants / Certifications-Examens professionnels / CAPPEI session 2026.**

Le dossier professionnel sera téléversé au format PDF en **nommant le fichier « Dossier CAPPEI/Nom de naissance/Nom marital/Prénom »**

**Transmission du dossier
au plus tard le :
jeudi 2 avril 2026
à 23h59**

Les épreuves se dérouleront à partir du lundi 4 mai 2026 jusqu'au jeudi 5 novembre 2026

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.
Mes services restent à votre disposition.

*Pour le recteur et par délégation,
Signé le 23/09/2025 par Mme Laurence Giry
Cheffe de division des examens et concours
Conforme à l'original, disponible sur demande*